



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-489

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

/

75-2022-06-16-00010 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 6
75-2022-06-16-00011 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 9
75-2022-06-16-00012 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 12
75-2022-06-16-00013 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 15
75-2022-06-16-00014 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 18
75-2022-06-16-00015 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 21
75-2022-06-16-00016 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 24
75-2022-06-16-00017 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 27
75-2022-06-16-00018 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 30

75-2022-06-16-00019 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 33
75-2022-06-16-00020 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 36
75-2022-06-16-00021 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 39
75-2022-06-16-00022 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 42
75-2022-06-16-00023 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 45
75-2022-06-16-00024 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 48
75-2022-06-16-00025 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 51
75-2022-06-16-00026 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 54
75-2022-06-16-00027 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 57
75-2022-06-16-00028 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 60

75-2022-06-16-00029 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 63
75-2022-06-16-00030 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 66
75-2022-06-16-00031 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 69
75-2022-06-16-00032 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 72
75-2022-06-16-00033 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 75
75-2022-06-16-00034 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 78
75-2022-06-16-00035 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 81
75-2022-06-16-00036 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 84
75-2022-06-16-00037 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 87
75-2022-06-28-00007 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 90

75-2022-06-16-00038 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A
SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS PAYANT (2
pages)

Page 93

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00010

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Simon ALLARD, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Simon ALLARD né le 23 décembre 2000, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade Louis Lumière située 30 rue Louis Lumière, 75020 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 août 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 20^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00011

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Iris BARKA, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à ALBI, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Iris BARKA née le 6 novembre 1998, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade Louis Lumière située 30 rue Louis Lumière, 75020 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 août 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 20^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00012

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Léa BEATRIZ, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à BUSSY SAINT MARTIN, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Léa BEATRIZ née le 20 janvier 1998, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Rigal située 115 boulevard de Charonne, 75011 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00013

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Félix BOULIER, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Félix BOULIER né le 3 aout 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Armand Massard située 66 boulevard du Montparnasse, 75015 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 7^{ème} et 15^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00014

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Kiara CASTALDO, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à BRON, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Kiara CASTALDO née le 2 aout 2003, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Rigal située 115 boulevard de Charonne, 75011 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00015

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Matthieu CHAUVET, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Matthieu CHAUVET né le 21 avril 2000, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade Louis Lumière située 30 rue Louis Lumière, 75020 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 août 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 20^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00016

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Léa CHICOYNEAU DE LAVALETTE, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à BRON, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Léa CHICOYNEAU DE LAVALETTE née le 13 aout 2003, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Château des Rentiers située 184 Rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, pour la période du 1er juillet au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5ème et 13ème arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00017

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Fantine DEHOCHÉ, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Fantine DEHOCHÉ née le 26 juin 2004, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Armand Massard située 66 boulevard du Montparnasse, 75015 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 7^{ème} et 15^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00018

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Lucy DUCROCQ, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à BUSSY SAINT MARTIN, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Lucy DUCROCQ née le 16 décembre 2002, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade La Villette située Bassin de la Villette quai de la Loire, 75019 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 19^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00019

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Laila DUPONT, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Laila DUPONT née le 3 avril 2001, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade La Villette située Bassin de la Villette quai de la Loire, 75019 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 19^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00020

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Oriane DUYCK, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Oriane DUYCK née le 23 février 2002, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Blomet située 17 rue Blomet, 75015 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 7^{ème} et 15^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00021

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Adam EL HASSANI, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Adam EL HASSANI né le 30 juillet 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Butte aux Cailles située 5 Place Paul Verlaine, 75013 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5^{ème} et 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00022

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Nahel EL HASSANI, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Nahel EL HASSANI né le 29 mai 2004, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Armand Massard située 66 boulevard du Montparnasse, 75015 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 7^{ème} et 15^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00023

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Andréas GAC, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Andréas GAC né le 5 septembre 2003, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Butte aux Cailles située 5 Place Paul Verlaine, 75013 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5^{ème} et 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00024

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Eva GIANFERMI, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à EVRY, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Eva GIANFERMI née le 5 mars 1999, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Jean Taris située 16 Rue Thouin, 75005 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5^{ème} et 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00025

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Yann KIEFFER, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Yann KIEFFER né le 21 juin 1997, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade La Villette située Bassin de la Villette quai de la Loire, 75019 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 19^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00026

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Louis MALVEILLE, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Louis MALVEILLE né le 27 aout 1999, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade Poissonniers située 2 rue Jean Cocteau, 75018 Paris, pour la période du 1^{er} juillet au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 18^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00027

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Elise PIERLOT, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à CHATEAUXROUX, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Elise PIERLOT née le 28 avril 2003, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Drigny située 18 rue Bochart de Saron, 75009 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00028

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Jérémy PICOUE-PUSTILNICOV, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Jérémy PICOUE-PUSTILNICOV né le 14 juin 2002, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Didot située 22 avenue Georges Lafenestre, 75014 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 août 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 6^{ème} et 14^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00029

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Alizée RICHAUD, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à BUSSY SAINT MARTIN, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Alizée RICHAUD née le 11 mai 2001, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Drigny située 18 rue Bochart de Saron, 75009 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00030

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame Léna RUCK, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à ETAMPES, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Léna RUCK née le 11 octobre 2001, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Butte aux Cailles située 5 Place Paul Verlaine, 75013 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5^{ème} et 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00031

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Christophe SAYAH, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Christophe SAYAH né le 24 mars 1971, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade La Villette située Bassin de la Villette quai de la Loire, 75019 Paris, pour la période du 1er juillet au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 19ème arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00032

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Ramy SHABAN, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Ramy SHABAN né le 29 avril 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Didot située 22 avenue Georges Lafenestre, 75014 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 6^{ème} et 14^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00033

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Théo STRUB, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Théo STRUB né le 17 janvier 2002, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Paul Valeyre située 24 rue Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00034

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Dylan VOISIN, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Dylan VOISIN né le 17 juillet 1998, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade La Villette située Bassin de la Villette quai de la Loire, 75019 Paris, pour la période du 1er juillet au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 19ème arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00035

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Léo TROUSSIER, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Léo TROUSSIER né le 14 novembre 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Butte aux Cailles située 5 Place Paul Verlaine, 75013 Paris, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 5^{ème} et 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00036

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Erwann JOLIVET, titulaire d'un BNSSA obtenu le 10 février 2022, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, AOL Hermant, en date du 13 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Erwann JOLIVET, né le 22 mai 1974, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Hermant située 8-10 rue David d'Angers, 75019 Paris, pour la période du 30 juin 2022 au 31 août 2022.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00037

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Ernest LEGRIEL, titulaire d'un BNSSA obtenu le 26 septembre 2018, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, AOL Hermant, en date du 13 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Ernest LEGRIEL, né le 13 septembre 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Hermant située 8-10 rue David d'Angers, 75019 Paris, pour la période du 1 juillet 2022 au 31 août 2022.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-28-00007

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Lionel PREVOST, titulaire d'un BNSSA obtenu le 24 mai 1994, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, AOL Hermant, en date du 13 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Lionel PREVOST, né le 20 février 1971, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Hermant située 8-10 rue David d'Angers, 75019 Paris, pour la période du 1 juillet 2022 au 15 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 28 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00038

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que William ZAMI, titulaire d'un BNSSA obtenu le 10 février 2021, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, AOL Hermant, en date du 13 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur William ZAMI, né le 11 avril 1984, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Hermant située 8-10 rue David d'Angers, 75019 Paris, pour la période du 1 juillet 2022 au 31 août 2022.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT